



Certificat d'Accréditation

N° : 2-023 Rév 01

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

FLUID CONTROL ALGERIE (FCA)

Adresse : Zone d'Activité N°3, BP 506, HASSI MESSAOUD
Ouargla - Algérie


est accrédité selon la norme ISO/IEC 17020:2012 (en tant qu'organisme d'inspection de type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'Inspection suivantes :

- ✓ **Produits et composants industriels (Contrôle Non Destructif) ;**
- ✓ **Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 30/12/2022
Date de fin de validité : 29/12/2026

Le Directeur Général

Nouredine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 30/12/2019

ANNEXE TECHNIQUE REV 03

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : **FLUID CONTROL ALGERIE (FCA)**

Adresse : **Zone d'activité N° 3, BP 506 HASSI MESSAOUD Wilaya de Ouargla Algérie**

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de (**type A**) dans les domaines :

- **Contrôle non destructif (PT, MT) ;**
- **Contrôle des appareils à pression (APG/APV).**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">- Siege :Zone d'activité N3,BP506 Hassi Messaoud- Tel : 029 74 76 36- Fax : 029 74 76 37- Email : lvial@fce.fr
----------------------	---

Date de prise d'effet le : 10 Mars 2025

Date de fin de validité le : 29 Décembre 2026

**Pour le Directrice Générale et par délégation
Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. Produits et composants industriels				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
1. Contrôle non destructif (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industrielles	Contrôle Par Magnétoscopie (MT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Electro-aimant -Luxmètre -Pyromètre -Témoïn BERTHOLD	-ASME V -ASME VIII -ISO 17638 -Procédure PR16-N711P2-DZ
	Contrôle Par Ressuage (PT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	- Double mètre - Torche - Loupe - Luxmètre - Pyromètre	-ASME V -ASME VIII -ISO 3452-1 -Procédure PR17-N711P3-DZ

Domaine Général : 2. Equipements sous pression

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
2. Contrôle des Appareils à Pression APG/APV (Gaz/Vapeur)	- Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif (CND)	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope	- Décret N° 90-245 - Décret N° 90-246 - ASME V - ASME VIII - Procédure PR15-N711P1-DZ

Domaine Général : 3. Electromécanique

Accréditation suspendue à partir du 10/03/2025 pour une période n'excédant pas douze (12) mois.

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
3. Contrôle des Appareils de Levage (APL)	- Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif (CND)	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification	- Lunette - Théodolite - Pied à coulisse - Mètre ruban	- Décret n° 91-05 - Art.52 à57 - ISO 4309 - ISO 4310 - ISO 16625 - Procédure PR18N711P4-DZ

Responsable d'accréditation
M. BOUAROURI Mohamed